

Tarification: bon à savoir

Partie 14, newsletter de mai 2023

Physioswiss vous aiguille : le *dry needling* et ses implications

La physiothérapie recourt à des interventions thérapeutiques non invasives. À une exception près: le *dry needling*. Nous vous présentons les mesures-cadres à respecter pour le pratiquer.

À la base, les interventions de physiothérapie ne sont pas invasives. Une exception est toutefois autorisée depuis juillet 2012: le *dry needling*, une méthode de traitement des troubles musculaires. Celle-ci consiste à introduire des aiguilles dans les muscles à traiter, mais sans injecter de liquide. D'où l'appellation «*dry needling*», qui signifie «aiguille sèche». Depuis 2012, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) [recommande](#) aux cantons d'autoriser le *dry needling* en tant que méthode de traitement. Pour cela, il est impératif que les physiothérapeutes attestent avoir réussi l'examen organisé à l'issue d'une formation dans ce domaine.

Une formation sanctionnée par un examen est exigée

Quand un·e physiothérapeute se décide à proposer le *dry needling* en tant que méthode de traitement, il ou elle doit tout d'abord effectuer une formation continue dans ce domaine et en réussir l'examen final. Par exemple, [l'Association suisse de Dry Needling \(ASD\)](#) et [l'Association de la thérapie des points gâchettes myofasciaux \(IMTT\)](#) proposent des sessions d'examen. Pendant la formation, la technique apprise ne doit toutefois pas être utilisée sur les patient·e·s. Pour s'entraîner, des groupes d'étude spécifiques ou des cercles de qualité (CQ) qui regroupent des collègues permettent d'acquérir une certaine routine jusqu'à la passation de l'examen.

Pour vous tenir informé·e des dernières avancées de la recherche dans ce domaine, vous trouverez une [rubrique Littérature](#) sur le site de l'ASD ainsi que, par exemple, des revues systématiques dans la [Cochrane Library](#).

Une fois l'examen de fin de formation réussi, les physiothérapeutes doivent penser à informer leur assurance professionnelle qu'ils ou elles proposent désormais le *dry needling* car une adaptation de la couverture d'assurance est requise. Avant le traitement, les patient·e·s doivent être informé·e·s de la nature de l'intervention. De plus, le recueil de leur consentement explicite à l'utilisation du *dry needling* est nécessaire. L'ASD met un [modèle](#) (en allemand) à disposition des intéressé·e·s.

Du matériel supplémentaire est nécessaire

La pratique du *dry needling* nécessite du matériel en partie spécifique. Elle implique d'utiliser de longues aiguilles d'acupuncture à usage unique tout comme un désinfectant spécifique, des gants à usage unique et un collecteur d'aiguilles pour éliminer les aiguilles usagées dans le respect des règles de sécurité et de conformité. De plus, des compresses et des pansements doivent toujours rester à portée de main pour faire face aux saignements légers. Enfin, il ne faut pas oublier que le *dry needling* est une technique (modérément) invasive. Par conséquent, il présente toujours un certain risque de blessures ou d'infections. Quoique minime, ce risque implique malgré tout de respecter les mesures d'hygiène à la lettre.

Liens complémentaires

[Association Suisse Dry Needling \(ASD\)](#)

[Association de la thérapie des trigger points myofasciaux IMTT](#)

[David G. Simons Academy, DGSA®](#)

[DRY NEEDLING AKADEMIE - Dry Needling \(dry-needling-akademie.ch\)](#)

Bon à savoir

«Bon à savoir» est une série d'articles consacrés à la tarification et à ses pièges publiée dans notre newsletter mensuelle. Ces articles abordent des thèmes qui concernent nos membres et au sujet desquels notre équipe 'Tarifs' fournit des renseignements au quotidien.